***Vous consultez***

**Le triangle pauvreté - croissance - inégalités**

***par***[**François Bourguignon**](https://www.cairn.info/publications-de-Bourguignon-Fran%C3%A7ois--891.htm)

Faut-il plutôt axer les stratégies de développement sur la croissance, sur la pauvreté et/ou sur les inégalités ? Cette question revient toujours dans les débats sur le développement. Il s’agit d’un faux problème dont la résolution tient en deux propositions : 1. L’élimination rapide de la pauvreté absolue, sous toutes ses formes, est un objectif essentiel du développement ; 2. Cette réduction de la pauvreté absolue passe par des stratégies de croissance et des politiques distributives dont la combinaison est propre à chaque pays.

Le niveau absolu de revenu et, partant, une grande partie du processus de développement, ne présentent plus d’intérêt ; seuls comptent les revenus relatifs ou les caractéristiques distributives pures. Le fait de fixer le seuil de pauvreté par rapport à un revenu moyen peut faire apparaître une pauvreté croissante, même si le niveau de vie des pauvres a en fait augmenté. Si les économistes conviennent de plus en plus de l’importance de la privation relative, ils ne sont pas d’accord sur le fait que le bien-être de chacun dépende uniquement de sa position relative et non d’un niveau de vie absolu déterminé par le revenu [**[1][1]** On peut aussi de définir la pauvreté en combinant les...](https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-3-page-29.htm#no2).

Les économistes conviennent de fait en général que la croissance est essentielle pour réduire la pauvreté (-revenu), à condition que la répartition du revenu reste plus ou moins constante. De même, les données montrent qu’une détérioration de la distribution tend à augmenter la pauvreté. Cependant, le vrai problème de l’élaboration d’une stratégie de développement est de savoir si la croissance et la distribution sont indépendantes ou si, au contraire, elles sont étroitement liées. Une croissance accélérée va-t-elle ainsi réduire les inégalités ou bien les renforcer ? Des inégalités trop importantes dans un pays vont-elles ralentir la croissance ou bien l’accélérer ? I. Plusieurs études micro-économiques récentes concernant les effets de la croissance sur la répartition du revenu indiquent clairement que la relation est à la fois robuste et complexe. Une variation de la distribution des revenus peut se décomposer en deux types d’effet : une variation proportionnelle de tous les revenus, qui ne modifie pas la distribution du revenu relatif (effet de croissance) ; une variation de la distribution des revenus relatifs qui, par définition, est indépendante du revenu moyen (effet *distributif*) [**[2][2]** Cette décomposition a été abordée en détail dans Datt...](https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-3-page-29.htm#no3).

[**10**](https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-3-page-29.htm#pa10)

Les définitions suivantes vont aider à clarifier ces liens :

* la « pauvreté » est mesurée par l’indice numérique de pauvreté absolue, c’est-à-dire la proportion de la population en deçà d’un *seuil de pauvreté* donné (par exemple, 1 USD par jour) telle qu’elle est établie par les données des enquêtes auprès des ménages. D’autres indices peuvent être utilisés (avec le même seuil de pauvreté) ;
* l’« inégalité » (ou la « distribution ») fait référence aux écarts de *revenu relatif* dans l’ensemble de la population, c’est-à-dire aux différences de revenu obtenues après normalisation des données observées par rapport à la moyenne de la population de façon à les rendre indépendantes de l’échelle des revenus ;
* la « croissance » est le changement, exprimé en pourcentage, du niveau de bien-être moyen (par exemple, le revenu) qui apparaît dans l’enquête auprès des ménages.

II.Dans ce cas, la redistribution des riches aux pauvres engendre davantage d’investissements et/ou un taux supérieur de rentabilité du capital.

Cet argument adapté de Piketty (1997) s’applique à plusieurs situations, sachant que le non-accès des pauvres à l’emprunt (manque de garanties collatérales ou imperfections du marché du crédit) et leur faible niveau initial de richesse les empêchent de saisir des occasions d’investissement qui seraient plus profitables à la société et à eux-mêmes que d’autres investissements réalisés ailleurs.

Les pays caractérisés par un indice numérique de pauvreté élevé ou une distribution inégale des richesses sous-utilisent donc leur potentiel de croissance davantage que les pays comptant moins de pauvres ou caractérisés par une distribution plus équitable.

Elasticité de la pauvreté par rapport à la croissance

Elle mesure la modification de la **pauvreté**, suite à une variation de la **croissance**. Cette **élasticité**mesure l'impacte de la **croissance** sur la **pauvreté** monétaire

Un pays membre peut solliciter une aide financière au FMI, s’il constate un besoin de balance des paiements — réel ou potentiel —, c’est-à-dire dans les cas où il ne peut pas obtenir de financements suffisants à des conditions abordables pour régler ses paiements internationaux (par exemple, importations ou remboursements de dette extérieure) tout en maintenant des volants adéquats de réserves. Un prêt du FMI constitue un volant de ressources qui facilite les politiques d’ajustement et de réforme qu’un pays doit mettre en œuvre pour corriger ses déséquilibres de paiements et restaurer les conditions d’une croissance économique durable.

Les [**nouveaux mécanismes de prêt concessionnel en faveur des pays à faible revenu**](https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/poorf.htm) sont entrés en vigueur en janvier 2010 au titre du fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance dans le cadre d’une réforme plus vaste visant à assouplir et à mieux adapter l’aide financière du FMI aux besoins divers des pays à faible revenu. Tous les mécanismes soutiennent des programmes pris en charge par les pays qui visent à atteindre une position macroéconomique durable et compatible avec une croissance et une réduction de la pauvreté vigoureuses et durables. La [**facilité élargie de crédit (FEC)**](https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/ecff.htm) a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal moyen pour le FMI d’accorder une aide à moyen terme aux pays à faible revenu ayant des problèmes prolongés de balance des paiements. Un financement au titre de la FEC est assorti d’un taux d’intérêt nul, d’un délai de remboursement de cinq ans et demi et d’une échéance finale de dix ans.

La **fiducie** est une disposition juridique qui permet à une personne (le disposant) de transférer de manière légale à un tiers (le **fiduciaire**) un bien que ce dernier doit gérer et rendre au bout d'un temps convenu et dans des conditions déterminées. La**fiducie** est donc un transfert temporaire de propriété.

La conditionnalité dans l'aide internationale est l'ensemble des conditions exigées par les grandes organisations économiques internationales en échange de prêts aux pays en développement.

Résumé du document : auteur William Easterly

Les programmes d’ajustement structurel du FMI et de la Banque Mondiale et la pauvreté

Les objectifs du FMI se sont élargis avec le crédit d’allocation (soft loan) ou crédit concessionnel. Fmi se focalise sur la réduction de la pauvreté dans le contexte d’une stratégie orientée vers la croissance (PRSP=dossier de stratégie pour la réduction de la pauvreté). Or, c’est extrêmement important de comprendre l’effet d’un programme d’ajustement structurel non seulement sur l’économie mais aussi sur la situation des pauvres. On peut se poser la question si l’impact d’une allocation de la part de FMI se montrerait bénéfique pour le pays en question d’un plan de vue budgétaire et en même temps austère pour les pauvres. Certains auteurs pensent que les PAS nuisent aux pauvres : « dans les pays du sud, les profits des corporations s’améliorent, mais la pauvreté et la souffrance aussi. Des décennies de promesses qu’encore un peu de peine à CT va apporter du gain à LT ont donné une image du FMI et de la BM de prophètes-menteurs dont la mission serait plutôt de protéger ceux qui ont déjà un pouvoir et de la richesse importante. » Un report publié par le WDM – le mouvement du développement mondial nous montre que le fonds alloués par le FMI réagissent plutôt comme des barrières pour les politiques desquelles profitent les plus vulnérables. Beaucoup de pays émergents ont souffert de l’augmentation durable de la prospérité souvent accompagnée par l’augmentation dramatique de l’inégalité et la pauvreté infantile, bien sûr toujours sous les PAS du FMI et de la BM.

Cet article a conclu que le crédit d’ajustement alloué par le FMI et la BM réduit l’élasticité de la croissance de la pauvreté et cela est la part de changement des proportions de pauvreté nécessaire pour compenser la part donné pour la croissance. Cela signifie que l’expansion économique est bénéfique pour les pauvres dans une moindre mesure sous l’AS et en même temps la récession économique touche moins les pauvres. Il existe plusieurs explications pour cette déduction : la conditionnalité peut être moins austère quand le prêt se réalise pendant une récession économique, alors qu’elle peut demander plus d’ajustement macroéconomique pendant une expansion.

Si l’ajustement macroéconomique touche les pauvres disproportionnellement cela signifie que le prêt d’ajustement structurel baissera l’élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance. Très important à comprendre et développer

L’ajustement fiscal est réalisé par augmentation régressive des taxes comme les taxes de ventes ou la réduction progressive de la consommation/dépenses comme les transferts. L’AS pourrait même impliquer un mécanisme d’assurance fiscale comme l’augmentation dans les subventions. Cela signifie qu’en temps de récession il y a une augmentation d’aides ce qui résulterait dans un moindre impact de la contraction économique sur les pauvres mais aussi serait accompagné par une réduction des allocations en période d’expansion. Si les pauvres obtiennent leurs ressources du secteur informel et des activités de subsidence, et ils sont pas affectés par le changement des politiques fiscales ou l’ajustement dans les politiques macroéconomiques.